

LE TEMPS.

(Extrait du Colonisateur de Montréal.)

EXECUTION A BELLEVILLE.

LE MARI ET LA FEMME PENDUS.

(Suite et fin.)

Cela a uilité contre eux, et de la manière la plus grave, car ceux qui ont déposé contre eux sous leur serment étaient assez nombreux pour faire pendre toute la population de Belleville. Un autre acte sérieux a signalé ce procès. Un jury a été formé; il a entendu toute la preuve et a porté un verdict de culpabilité. Cela m'étonne de voir comment ces hommes n'ont pas saisi de quelle manière la querelle a eu lieu, qu'elle en a été la cause et l'origine. Chacun d'eux devait considérer avec attention l'origine de la querelle et ce qui aggravait l'acte des Aylward avant de les convaincre de meurtre. Qui a adressé le jury, et de quelle manière l'a-t-il fait? je l'ignore, parce que je n'étais pas présent. Je ne veux pas accuser ceux qui ne le méritent pas. Mais mes amis, ce verdict recommandait les prisonniers à la miséricorde. Aussi longtemps que vous vivrez, mes amis, et si je puis m'adresser à tout ce comté, je vous prie avec toute l'énergie que je possède : ne confiez plus cette miséricorde que vous avez entre les mains, à des hommes sans pitié. Je vous le dis, si j'avais mille ans à vivre, je ne voudrais jamais confier cette miséricorde entre les mains des autres.

Vous avez vu devant vos yeux une scène qui vous rappelle les jours de Cromwell, où de tels actes étaient commis et vous avez un de ces actes devant vous dans cette église. Vous avez maintenant, mes amis, en vertu des mérites de la Passion de Jésus-Christ, à implorer sa miséricorde sur l'âme des défunts. A en juger par la manière héroïque et chrétienne dont ils sont morts, je crois que Dieu leur sera miséricordé. Je dis cela parce qu'ils n'ont eu que peu d'heures pour se préparer à la mort.

Des pétitions ont été envoyées au gouvernement, signées par les hommes les plus notables et les plus respectables du comté, et on espérait recevoir une réponse favorable. Mais ces pétitions ont été repoussées. Et, mes amis, une pétition a été envoyée à ce gouvernement pour lui demander d'accorder aux pauvres créatures un sursis d'un seul mois pour leur permettre de se préparer à la mort, mais cette pétition a eu le même sort. Si ce mois de délai leur eût été accordé, ils n'auraient jamais été pendus, car les choses auraient été mises en lumière et ils au-

raient été acquittés du crime de meurtre. Et je le repète dans le langage le plus emphatique qu'il m'est possible de tenir, et je vous prie de vous le rappeler : ne confiez jamais aux mains de ces hommes cette miséricorde qu'ils avaient le pouvoir d'étendre, mais qu'ils ont refusée. Il n'y a pas de clémence là. En vous adressant la parole je vous dis de témoigner du respect pour ceux qui ont signé ces pétitions; ils les ont signées parce qu'ils étaient miséricordieux. Que Dieu leur accorde le ciel.

Aujourd'hui, mes amis, est le plus grand jour qu'Aylward et sa femme aient vu sur la terre, car ils ont souffert innocemment devant Dieu, et les hommes (sensation.) Dans la crainte de n'être pas compris, j'expliquerai et dirai qu'ils ont souffert innocemment pour ce qui est du dessein ou de l'intention de commettre un meurtre. Ils ne l'ont pas prémédité. Nul homme ne saurait être condamné à mort à moins qu'ils n'ait commis un meurtre prémédité. Et je suis heureux de dire, d'après toutes les circonstances qui ont marqué cette affaire, et d'après la connaissance que j'ai de leur genre de vie, ils n'étaient pas coupables de ce crime pour lequel ils ont souffert aujourd'hui.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC.

Mon cher Monsieur,

Je suis on ne peut plus surpris que quelqu'un ait osé mettre sur mes épaules la responsabilité de l'exécution des malheureux époux Aylward. Eussé-je eu le pouvoir qu'on veut bien m'attribuer, mes sentiments d'humanité et surtout mon caractère de prêtre m'eussent infailliblement fait incliner vers la miséricorde. Voici les faits.

Le 6 décembre dernier, c'est-à-dire deux jours avant l'exécution fixée au 8, je recevais une lettre de mon vénérable confrère et ami, M. Brennan, curé catholique de Belleville, me priant de m'intéresser à obtenir la grâce des deux condamnés. Mgr. l'évêque de Tloa et moi étions prêts à nous rendre auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, pour remplir cette mission de charité. Mais comme la lettre de M. Brennan ne renfermait aucun détail, ni sur le procès qui avait eu lieu et dont nous n'avions pas entendu parler, ni les démarches qui avaient été faites pour demander grâce, il fut convenu que j'irais préalablement me renseigner auprès de l'Hon. Procureur-Général du Haut-Canada. Je me rendis donc immédiatement auprès de ce monsieur avec qui se trouvait alors l'Hon. Solliciteur-Général Wilson, qui avait lui-même conduit les procédures, au nom de la Couronne. Après avoir fait connaître à ces Messieurs le but de ma visite, j'appris d'eux qu'après mûre délibération, le ministère avait irrévocablement résolu de refuser le recours en grâce; que sa décision avait été approuvée par Son Excellence, et qu'ordre avait été donné de procéder à l'exécution de la sentence. De retour à l'archevêché,

je fis part à Mgr. l'Administrateur de ce que l'on venait de me dire, et Sa Grandeur comprit, comme moi, qu'il était inutile de faire aucune démarche ultérieure en faveur des malheureux condamnés. Comme il n'était pas possible de faire parvenir une lettre par la poste à M. Brennan, je lui écrivis par le télégraphe pour lui faire connaître les résultats infructueux de la mission qu'il m'avait confiée.

Voilà les faits, tels qu'ils se sont passés, et je les rapporte ici dans leur plus scrupuleuse exactitude. Je me flatte que mon récit donnera pleine et entière satisfaction.

Je vous salue, mon cher monsieur, bien respectueusement.

C. F. CAZULT, Ptre.

COMPLAINTE

AUX CONDAMNÉS DE

AYLWARD ET SA FEMME.

Honte à toi! *Race Supérieure,*
Tu sacrifies des innocents,
De ces suppliciés, tu es l'auteur,
Honte à toi!... et pour longtemps.

Oh! vous, témoins sur l'Évangile,
Vous tous, qui avez jurés,
Votre cœur, est donc bien insensible,
En lâches, vous avez parlés.

Un corps de jurés, leurs consciences,
Coupables! ils les ont donc trouvés
Je crains que ce soit par vengeance
Que l'échafaud se soit dressée.

Honte à toi donc *Belleville,*
Tu renferme des tigres dans ton sein,
—Des êtres ignobles et serviles—
Qui s'abreuvent de sang humain!

Dans ton cachot, toi pauvre mère,
Tu arrose la terre de tes pleurs,
Pensant à ceux qui te sont chers,
Que ton cœur ressent de douleurs.

Console-toi de toutes ses peines
Sur la terre il faut bien souffrir,
Le ruisseau murmure dans la plaine,
Le ciel pour toi vient de s'ouvrir.

Honte à toi *Juge de la terre,*
Tu porte un bien pesant fardeau,
Que d'orphelins dans la misère,
Livrant leurs parents au bourreau.

J. D., ouvrier.

IMPRIMÉ PAR L. P. NORMAND.